

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Bonneville

Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le dix décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le vingt-huit novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Bernard SEJALON, Mesdames Nadine CHAMBEL, Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Véronique CLEVY, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Messieurs Julien AUFORT, Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Madame Sandrine FOURNIER, Messieurs Bruno VICTOR-EUGENE, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel STROPIANO à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Monsieur Rémi BOUTROIS
Madame Aurélie BIBOLLET à Madame Véronique CLEVY

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Bernard SEJALON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2025/257**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PATRIMOINE****Objet : ACQUISITIONS DE L'ANNEE 2025 AU PROFIT DU SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 15 décembre 2025

Mise en ligne du 15 décembre 2025 au 15 février 2026

Délibération exécutoire le : 15 décembre 2025

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 10 DECEMBRE 2025**N°2025/257***Coordination Générale – Direction Générale des Services – Patrimoine***ACQUISITIONS DE L'ANNEE 2025 AU PROFIT DU SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE**

Rapporteur : Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, adjoint au Maire délégué au Patrimoine et à la Culture

Le service culture et patrimoine développe une politique active d'enrichissement de ses collections, via des dons, dépôts et acquisitions propres. Qu'il s'agisse d'objets et documents en lien avec la pratique de la montagne, l'histoire de la commune, ou bien d'œuvres d'art contemporaines produites dans le cadre des résidences artistiques, ces œuvres ont toute légitimité à intégrer les collections déjà constituées par le service culturel, dont l'épine dorsale est le fond Jean-Paul GAY.

L'année 2025 a permis l'acquisition d'un certain nombre d'œuvres (voir inventaire complet ci-joint), grâce au don des artistes Tina-Renae, Alexia JACQUEMOUD, Yves JACQUEMOUD, Somayeh PAKAR, Cédric SELMI, Didier TOUCHARD, Christophe BORREL-DUCROZ, Emilie BOUCHARD, Claudia M., Nathalie LE RESTE, Raphaël CHRISTIAN, des particuliers Andrée GROS, Christian THOMAS, Marianne BLONDY, Lydie MISAK, Nicole DELBOS, Etienne LEGENDRE, et les entreprises BLUE ICE, MILLET, SIMOND, et à l'achat d'œuvres d'artistes contemporains Caroline BOUISSOU, Awena COZANNET, Pauline DELWAULLE et Sébastien CABOUR et Eva PELZER.

Une fiche a été établie pour chaque œuvre, ainsi qu'un inventaire descriptif détaillé précisant les conditions d'exposition.

En contrepartie, la commune s'engage à :

- Conserver ces œuvres dans de bonnes conditions, améliorer leur état de conservation lorsque cela s'impose.
- Etudier et diffuser ces œuvres dans le cadre du parcours permanent ou de la programmation d'expositions temporaires de la Cure, la Maison forte de Hautetour ou du Musée d'art Sacré.
- Mentionner leur provenance sur l'inventaire réglementaire ainsi que lors de leur présentation au public.

VU l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la Commission culture et patrimoine du 2 décembre 2025 pour les œuvres de la salle Géo Dorival, les dons des particuliers et les achats d'œuvres contemporaines.

Il est proposé au Conseil Municipal :

4 BS

- **DE PRENDRE ACTE** des acquisitions réalisées par le service Culture et Patrimoine au titre de l'année 2025,
- **D'ACCEPTER** la prise en charge par la commune des frais de conservation de ces œuvres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de séance
Joint au Maire,

Bernard SEJALON



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX